

ALLIANZ LOISIRS, BIJOUX ET AIDE À L'AUTONOMIE

Protégez tous vos objets nomades auxquels vous tenez.



Avec vous de A à Z

Allianz 

PENSEZ À FAIRE EXPERTISER VOS BIJOUX POUR MIEUX LES ASSURER



Les biens assurés

Les bijoux et montres.



Les événements garantis

En cas de disparition de votre bijou due à un vol, nous vous indemnisons.

En cas de destruction ou détérioration de votre bijou, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

Prévention

En votre absence, si vous laissez vos bijoux chez vous, ils devront être enfermés dans un coffre-fort sinon votre garantie sera plafonnée à 5 000 euros.

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre bijou est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.

An illustration of a hand wearing a black smartwatch. A white speech bubble is positioned above the watch. The background is a teal color.

MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

NE LAISSEZ PAS UN VOL DE BAGAGES GÂCHER VOS VACANCES...





Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de vos bagages, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

En cas de disparition de vos bagages due à un vol, nous vous indemnisons.

Prévention

Nous vous conseillons de conserver autant que possible les factures d'achat des bagages et de leur contenu (papier ou numérique).

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre bagage est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.

Cas particulier

Au cas où la détérioration ou disparition de vos bagages entraînerait la responsabilité d'un transporteur, nous viendrons en complément si nécessaire de l'indemnisation versée par celui-ci.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

LIVREZ-VOUS À VOTRE PASSION EN ASSURANT VOTRE ARME





Les biens assurés

Les armes à feu ou à gaz comprimé, les arcs, les arbalètes et leurs appareils de visée et étuis.

Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de votre arme, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

En cas de disparition de votre arme due à un vol, nous vous indemnisons.

Prévention

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre matériel est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE EN ASSURANT VOTRE MATÉRIEL DE SPORT ET DE CAMPING





Les biens assurés

Votre série de clubs de golf, votre matériel d'équitation, de pêche, de plongée, votre planche de surf préférée...

Votre tente, duvet, sac de couchage, matelas pneumatique, lit de camp et réchaud.

Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de votre matériel, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par un incendie, une explosion, une tempête, la grêle ou le poids de la neige, une inondation, une avalanche, un éboulement, un glissement de terrain, une chute de pierres, un vol.

Prévention

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre matériel est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

ASSUREZ VOTRE MATERIEL D'AIDE À L'AUTONOMIE AVEC ALLIANZ





Les biens assurés

Les prothèses et orthèses, les aides auditives, les fauteuils roulants, les déambulateurs, cannes, béquilles, le matériel optique pour malvoyant.

Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de votre matériel, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

En cas de disparition de votre matériel due à un vol, nous vous indemnisons.

Prévention

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre matériel est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS PASSER DE VOTRE VÉLO ?



Votre vélo vous est cher ?

Dans ce cas, pensez à l'assurer ! Et pédalez l'esprit tranquille.



Les événements garantis

Nous vous proposons l'assurance Loisirs qui vous permet de protéger votre vélo afin de l'utiliser de manière optimale. L'assurance loisirs d'Allianz couvre les dommages subis par votre vélo suite à un incendie, une inondation ou tout autre événement accidentel.

L'assurance loisirs d'Allianz vous assure contre le vol :

- en cas d'effraction dans un local à vélo par exemple,
- en cas de vol sur la voie publique,
- en cas d'agression.

Prévention

Sur votre vélo, laissez vos écouteurs et votre téléphone dans vos poches. Portez a minima un casque, et la nuit un gilet de haute visibilité et circulez autant que possible sur les pistes cyclables.

Quand vous n'êtes pas dessus, votre vélo devra être attaché à un corps fixe, par un antivol en « U » ou d'une chaîne articulée de qualité notée « 2 roues » par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette. Sur votre lieu de résidence habituel, votre vélo devra être remisé dans un local privatif fermé à clef pendant la nuit.

Dans le cas où vous ne suivriez pas ces 2 conseils de prévention contre le vol, vous verriez, malheureusement votre indemnité divisée par 2.

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre vélo est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.

Vous partez en vacances avec votre vélo ? Soyez tranquille, il est également assuré contre le vol pendant vos vacances.

VOTRE INSTRUMENT DE MUSIQUE N'EST PAS À L'ABRI D'UN VOL OU D'UNE CASSE



Les biens assurés

Les instruments de musique portables ainsi que leurs étuis sont garantis.



Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de votre instrument, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

En cas de disparition de votre instrument due à un vol, nous vous indemnisons.

Prévention

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre instrument est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

GARANTISSEZ VOS BOUTEILLES DE VALEUR





Les biens assurés

Nous couvrons les dommages subis par vos bouteilles suite à l'effondrement accidentel des lits sur lesquels elles sont posées.

Nous garantissons vos bouteilles et leur contenu, les équipements de votre cave

ou votre armoire à vins en cas :

- d'incendie,
- de dégât des eaux,
- de vol,
- d'actes de vandalisme,
- de tempête,
- et de catastrophe naturelle.

Sont également couverts les dommages causés par l'action de l'électricité ou de la foudre sur les armoires de moins de 10 ans d'âge.

Nous indemnisons la perte de vos liquides stockés en tonneaux ou en fûts en cas :

- d'éclatement,
- de fissuration,
- de rupture des récipients,
- ou bien d'effondrement accidentel.

Prévention

Nous vous conseillons de conserver toutes les factures d'achat et/ou les rapports d'expertise, de tenir un livre de cave, sous format papier ou numérique.

Dans le cas d'une cave sans communication directe avec l'habitation, la porte d'accès doit être blindée avec 3 points de condamnation A2P** ou pleine avec 5 points de condamnation.

Sinon, dans le cas d'un vol, vous verriez votre indemnisation divisée par 2.

CASSE, VOL, CHUTE... UN ACCIDENT EST VITE ARRIVÉ



Les biens assurés

Le matériel informatique, les tablettes, les appareils photos, sono, vidéo, vidéoprojecteurs et tous leurs accessoires.



Les événements garantis

En cas de destruction ou détérioration de votre matériel, nous garantissons, en tous lieux, les dommages matériels causés par une inondation, un incendie ou un autre événement accidentel (événement soudain, imprévu et extérieur au bien assuré).

En cas de disparition de votre matériel due à un vol, nous vous indemnisons.

Prévention

En cas de sinistre, quel qu'il soit, dans une logique RSE, nous privilégions la réparation, si bien sûr votre matériel est réparable. Nous vous remboursons le montant des réparations, franchise de 10 % déduite.

Sinon, nous vous remboursons à la valeur d'achat la première année et en valeur à dire d'expert ensuite, franchise de 10 % déduite.



MONTANT GARANTI

Quel que soit le matériel assuré, la garantie est accordée à hauteur de la valeur que vous nous avez déclarée.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

